

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

N° 2024 / 416

Le Maire de NOUZONVILLE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération en date du 28/06/2007. fixant le taux de promotion, (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale),

Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 établissant, à compter du 01/04/2021 jusqu'au 31/03/2027, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	Mme GARCIA Katy	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe
2	Mme COLLEN Sandrine	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe
3	Mme GALLAIS Coralie	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Total des fonctionnaires promouvables : 5

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 5

Total des fonctionnaires promus : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique, au compteable de la collectivité.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nouzonville, le 25 juin 2024

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Florian LECOULTRE', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE NOUZONVILLE' around the top and 'Ardennes' at the bottom, with a central emblem. A long horizontal line extends from the bottom of the signature.